

A V I S

Remaufens, le 1^{er} juillet 2016

ENQUETE PUBLIQUE

Révision générale du plan d'aménagement local.

La révision porte sur l'ensemble du territoire communal.

Mise à l'enquête publique du dossier d'affectation.

Seuls le plan d'affectation des zones (PAZ) et le règlement communal d'urbanisme (RCU) peuvent faire l'objet d'opposition.

La mise à l'enquête publique du dossier d'affectation porte également sur l'abrogation des plans d'aménagement de détail (PAD) suivants :

- PAD Les Combes ;
- PAD En Montillier ;
- PAD Sous Remaufens ;
- PAD Au Mariollan.

Mise en consultation publique du dossier directeur. Le plan directeur communal et le plan communal des énergies peuvent faire l'objet d'observations ou de propositions. Le PAL révisé ne comprend pas de programme d'équipement car l'équipement de base est réalisé pour tous les terrains en zone à bâtir.

Le dossier peut être consulté au bureau communal uniquement aux heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune <http://www.remaufens.ch>.

Le dossier peut également être consulté auprès de la Préfecture de la Veveyse pendant les heures d'ouverture.

L'enquête ordinaire débute le 1er juillet 2016 pour une durée de trente jours.

LE CONSEIL COMMUNAL